

4 ALBERT EMBANKMENT  
LONDRES SE1 7SR

Téléphone : +44 (0)20 7735 7611 Télécopieur : +44 (0)20 7587 3210

Lettre circulaire n° 4204/Add.39  
7 mai 2021

Destinataires : Tous les Membres de l'OMI  
Organisation des Nations Unies et institutions spécialisées  
Organisations intergouvernementales  
Organisations non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif

Objet : **Coronavirus (COVID-19) - Communication du Secrétaire général concernant la crise liée à la relève des équipages**

Près de 16 mois se sont écoulés depuis que la flambée de coronavirus (COVID-19) a été qualifiée de pandémie par l'OMS et, durant cette période, la communauté internationale a connu une crise sans précédent en matière de transport maritime international. Pour ralentir la propagation de la maladie et atténuer son impact, les déplacements nationaux et internationaux ont été réduits et les frontières fermées, ce qui a eu une incidence négative importante sur un monde profondément interconnecté.

Le 31 janvier 2020, l'OMI publiait sa première communication concernant la pandémie, dans laquelle elle communiquait des renseignements et des orientations visant à réduire au minimum les risques que pourraient courir les gens de mer, les passagers et d'autres personnes à bord des navires. Depuis, de nombreuses communications, certaines régulièrement mises à jour, ont été publiées sous couvert de lettres circulaires de la série n° 4204, lesquelles traitaient de diverses questions dans le but de réduire au minimum l'impact de la pandémie sur les transports maritimes internationaux et, pour ce faire, contenaient des orientations et des recommandations exhaustives destinées aux États Membres et à la communauté des transports maritimes.

Tout au long de la pandémie, le secteur des transports maritimes a démontré sa fiabilité et sa résilience en tant que l'un des modes de transport les plus économiques et les plus efficaces, et les chaînes d'approvisionnement internationales n'ont donc pas connu d'interruptions importantes. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude pour les efforts considérables que les États Membres et le secteur maritime ont déployés afin de maintenir la circulation des marchandises à travers le monde en ces temps difficiles.

La pandémie de COVID-19 a considérablement affecté la vie et le travail des gens de mer. Au dernier trimestre de 2020, le nombre de gens de mer qui attendaient d'être relevés ou de rejoindre leur navire au niveau mondial était d'environ 400 000. Aujourd'hui, en mai 2021, grâce aux efforts de collaboration des États Membres, du secteur des transports maritimes,

des partenaires sociaux et des institutions apparentées du système des Nations Unies, ce nombre est estimé à 200 000. Toutefois, ce chiffre reste inacceptable et la crise humanitaire en mer est loin d'être terminée. Les gens de mer rencontrent toujours d'énormes difficultés pour être rapatriés, pour se déplacer afin de rejoindre leur navire ainsi que pour obtenir un accès adéquat aux soins médicaux et des congés à terre. Malgré ces défis, les gens de mer qui servent à bord des navires ont continué à travailler et à assurer un service essentiel pour la population mondiale.

La vaccination des gens de mer contre la COVID-19 à titre prioritaire représente un nouveau défi pour la communauté internationale, et l'OMI s'emploie activement, au sein du système des Nations Unies et avec les États Membres et le secteur maritime, à trouver des solutions permettant d'accélérer la vaccination des gens de mer, afin de protéger ces derniers le plus rapidement possible et de faciliter leurs déplacements transfrontaliers en toute sécurité.

Certains pays clés en ce qui concerne la fourniture de main-d'œuvre maritime dépendent de l'initiative COVAX de l'OMS. Pour garantir l'accès de ces pays aux vaccins, j'appelle tous les États Membres de l'OMI à œuvrer de concert aux fins d'une distribution mondiale équitable, en allant au-delà de la satisfaction de leurs besoins nationaux. Aucun marin ne devrait être laissé pour compte ou contraint de renoncer à sa carrière en raison de ressources limitées dans son pays d'origine. La santé des gens de mer du monde entier et la sécurité de leur lieu de travail doivent rester l'une de nos principales priorités et ne peuvent être garanties que si le secteur et les États Membres continuent à prévoir toutes les mesures nécessaires telles que les tests, l'équipement de protection individuelle approprié, l'accès aux soins médicaux et les installations sanitaires afin de prévenir la propagation du virus.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'être complaisants lorsqu'il s'agit de faire face à la crise humanitaire en mer qui est en cours. Par conséquent, je réitère mon appel à tous les États Membres pour qu'ils désignent tous les gens de mer et le personnel maritime comme des "travailleurs clés" assurant un service essentiel. À ce jour, seuls 58 de nos 174 Membres m'ont informé qu'ils l'avaient fait. La désignation des gens de mer comme "travailleurs clés" facilitera leur accès à la vaccination, puisque la plupart des États donnent la priorité aux travailleurs essentiels dans leurs programmes nationaux de vaccination contre la COVID-19, conformément à la feuille de route du Groupe stratégique consultatif d'experts (SAGE) de l'OMS<sup>1</sup>.

Je reste convaincu qu'en travaillant ensemble, nous finirons par surmonter cette situation difficile et éprouvante pour le transport maritime mondial. Soyez assurés que l'Organisation continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider la communauté maritime et, en particulier, les gens de mer.

Kitack Lim, Secrétaire général de l'OMI

---

<sup>1</sup> Feuille de route du SAGE de l'OMS pour l'établissement des priorités concernant l'utilisation des vaccins anti-COVID-19 dans un contexte d'approvisionnement limité : <https://www.who.int/fr/publications/m/item/who-sage-roadmap-for-prioritizing-uses-of-covid-19-vaccines-in-the-context-of-limited-supply>